



## ARRÊTÉ N° AC\_2026\_DR\_646

Portant réglementation de la circulation sur la D80 du PR 10+000 au PR 11+226, le dimanche 31 mai 2026 de 8h00 à 20h00, à l'occasion des "80 ans des 4CV", sur le territoire de la commune de COINGS.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Le maire de COINGS,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP\_20180209\_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2026-D-426 du 13 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'avis réputé favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

Vu la demande présentée le 22/05/2026 par la Commune de COINGS demeurant 9 route de la Mairie 36130 COINGS, pour le compte de l'association CANNON CARS domiciliée 1501 avenue Marcel Dassault 36130 COINGS,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D80 du PR 10+000 au PR 11+226, le dimanche 31 mai 2026 de 8h00 à 20h00, à l'occasion des "80 ans des 4CV",

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de VATAN,

### ARRÊTENT

#### Article 1 :

Le dimanche 31 mai 2026 de 8h00 à 20h00, sur la D80 du PR 10+000 au PR 11+226, en et hors agglomération, sur le territoire de la commune de COINGS, à l'occasion des "80 ans des 4CV", organisés par l'association CANNON CARS, la circulation sera réglementée par une interdiction à tous les véhicules (sauf véhicules de la manifestation et véhicules de secours).

**Article 2 :**

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

**Article 3 :**

La signalisation de chantier et de déviation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par la **Commune de COINGS** et/ou ses sous-traitants, chargés des travaux.

**Article 4 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes du Département de l'Indre et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

**Article 6 :**

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (Issoudun),

Le maire de la commune de COINGS,

L'association CANNON CARS,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Secrétariat des assemblées,

Unité Territoriale de VATAN,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Kéolis - 22 boulevard d'Anvaux - 36000 CHÂTEAUROUX,

Châteauroux Métropole - Hôtel de Ville - CS 80509-36012 CHÂTEAUROUX cedex,

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,  
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,  
du Patrimoine et de l'Éducation,  
Le Chef de l'Unité Territoriale de Vatan,

Le 29/05/2026



Laurent LÉGER

Le maire de COINGS

Nom, Prénom, Qualité

Monsieur Jean-François HPRIN  
Le Maire



**Renseignements**

Unité Territoriale de VATAN

11 avenue de la Sentinelle, 36150 VATAN - Tél. 02.54.03.47.00

DGARITPE-UTVATAN@indre.fr

**Délai et voies de recours**

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Alliés - CS 20639 - 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 - Fax : 02 54 27 60 64 - Email : [contact@indre.fr](mailto:contact@indre.fr) - Site Internet : [www.indre.fr](http://www.indre.fr)

